



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2271-0026/13/2019-153 (corr. : M. E. Demelenne & A Hellebois)
Réf. CRMS : AA/SGL30007_646_ParcPaulus
Annexe : 1 dossier
Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de Parme / Rue de l'Hôtel des Monnaies. Parc Paulus.
Rénovation de l'ensemble du site avec restauration d'une partie du parc.

Avis conforme

En réponse à votre courrier du 30/10/2019, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* formulées par notre Assemblée en sa séance du 6/11/2019.

Étendue de la protection

Le parc Pierre Paulus a été classé comme site le 17 avril 1997.

Historique

Au début du 19^e siècle, Saint-Gilles était un village des faubourgs de Bruxelles voué à la culture maraîchère. Lorsque la deuxième enceinte de la ville fut démolie (1827) et surtout lorsque les octrois furent supprimés (1860), on vit de nombreuses industries s'y installer et les nouvelles constructions se multiplier. Les inspecteurs-voyers Charles Vanderstraeten et Victor Besme avaient dressé les plans d'alignement des nouvelles rues ainsi que ceux des espaces publics projetés. Dans ce contexte, les environs de l'actuelle place Morichar, qu'on appela plus tard le quartier des écoles moyennes, commença à s'urbaniser vers 1880. Il venait se greffer à l'agglomération existante constituée de quelques habitations cernées par de nombreux terrains vagues.

La partie la plus encaissée de l'actuel parc Pierre Paulus fut le jardin d'un hôtel de maître construit en 1905 rue de Parme par l'architecte Adolphe Pirenne pour la famille Colson. La villa de style éclectique d'inspiration néo-Renaissance flamande s'appelait Les Cascatelles parce qu'elle surplombait un jardin où de petites cascades alimentaient un étang. L'endroit était connu pour ses sources qui, ruisselant du haut de Saint-Gilles, y rejoignaient l'un des bras de l'Elsbeek coulant depuis le Jardin des Sources (actuelle place Morichar). Dévalant la pente du jardin, le ruisseau passait ensuite sous l'ancien Hôtel des Monnaies et terminait sa course, élargi par un deuxième bras, dans les étangs de la Porte de Hal.

En 1927, Les Cascatelles sont rachetées par le pharmacien Eugène Pelgrims. Il confie à l'architecte Fernand Petit, la transformation et surtout l'agrandissement de la villa. Respectant pour les façades l'esthétique initiale, ce dernier introduira à l'intérieur des éléments annonciateurs de l'Art Déco. Le jardin, par contre, se veut d'inspiration romantique pittoresque. Il longe un autre jardin, celui du couvent Notre-Dame du Cénacle, construit en 1899 rue des Etudiants selon les plans de l'architecte Emar Colles. L'institut s'occupe de la formation religieuse des novices. Son jardin est donc destiné à

1/9



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

la méditation. En forte pente, il est bordé d'essences variées. On y trouve aussi une grande mare et au fond, près du jardin de la villa Pelgrims, une reconstitution de la grotte de Lourdes. Lorsqu'en 1963 Eugène Pelgrims cède son hôtel de maître à la commune de Saint-Gilles, le jardin est en friche et les dépendances (écuries, garages) en ruine.

En raison des circonstances qui ont conduit à sa création, le parc Pierre Paulus possède deux parties distinctes à l'ambiance très différente. La première, à l'ouest, a été aménagée dans l'ancien jardin du Cénacle (des traces de la chapelle du couvent, de même qu'une niche à la Vierge sont encore visibles depuis le parc) et sur l'espace laissé libre par les travaux du métro. Sur ce terrain en forte déclivité, s'ourlent plusieurs pelouses, que traversent des chemins sinueux en dolomie le long desquels quelques bustes de personnalités saint-gilloises ont été installés. De vieux arbres et des massifs d'arbustes décoratifs les encadrent.

La seconde partie du parc se trouve en contrebas. Dissimulée derrière un rideau de végétation, c'est à peine si elle est visible. On y accède depuis l'entrée rue de Parme (en bordure de la Maison Pelgrims) ou en descendant à flanc du tunnel du métro, à travers les buissons et les arbres, sur un chemin délimité par une clôture en châtaignier. Il s'agit là de l'ancien jardin privé de la Maison Pelgrims.

La Commune acquiert le jardin Cénacle en 1960 et le jardin Pelgrims en 1963. C'est de là que fusionnent les deux espaces. Malgré quelques aménagements effectués en 1969 pour cette fusion, le jardin de la Maison Pelgrims, a conservé son aspect original. Tirant parti d'un relief particulièrement accidenté, il évoque le type paysager des jardins à l'anglaise aux compositions asymétriques qui ménagent des points de vue et des "scènes romantiques". Il traduit aussi le goût de l'époque pour les décors « pittoresques » avec l'amas de rocailles disposées au pied de la maison (dans lesquelles le pharmacien Pelgrims faisait jadis pousser des plantes médicinales), les fausses ruines antiques (trois colonnes tronquées), l'étang que traverse un petit pont cintré romantique, les cascades...

Une fontaine aménagée en 1970 sous la terrasse de l'ancien Hôtel de maître alimente un chapelet de mares étagées, d'où l'eau s'écoule vers l'étang aux berges cimentées. C'est ce qu'il reste des anciennes « cascadelles » lorsque, autrefois, les eaux de l'Elsbeek étaient plus abondantes. Le pont donne accès aux anciennes écuries de la propriété, construites en 1905. Lors de leur achat par la commune de Saint-Gilles, elles étaient en ruine, de même que le pigeonnier qui les dominait. Reconstituées en 1971 sous la forme d'une villa à tourelle, elles abritent les locaux de « Notre cercle », un centre communal de rencontre et de loisirs pour le 3e âge.

Les grands travaux du passage du métro en 1973, modifient profondément la partie Cénacle qui est lourdement remblayée. Du côté du jardin Pelgrims, un imposant mur de soutènement sera construit pour renforcer la « rupture » entre les deux anciens jardins. En 1993, la partie supérieure est réaménagée avec les tracés actuels minéralisés (partie Cénacle). La création du boulo-drome à la même époque est réalisée sans interface avec le parc. En 2007, l'éclairage public est rénové.

Une plaine de jeux a été aménagée à proximité de l'étang sans permis en 2009. Elle empiète sur une partie des berges de l'étang et supprime un cheminement courbe faisant partie de la composition (partie Pelgrims). En 2016, quelques aménagements améliorent l'accessibilité des PMR à la partie basse.

Public aujourd'hui, le Parc Paulus, écrin vert à l'intérieur d'un îlot d'habitations, établissant une liaison verte entre la place Morichar et la place Hôtel des Monnaies est donc né de la réunion de deux jardins mitoyens originellement privatifs, celui de Cénacle (1899) dans la partie haute du site – lourdement remblayé et remanié à l'occasion des travaux du métro dans les années 1970 - et celui de la maison Pelgrims (1905), dans la partie basse qui a conservé son aspect originel et évoque encore le type paysager des jardins à l'anglaise par ses compositions asymétriques qui ménagent des points de vue et des "scènes romantiques" et ses décors « pittoresques ».

2/9



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



© Google Maps

Contrat de quartier durable « Parvis-Morichar »

Le projet s'inscrit dans le cadre du Contrat de quartier Parvis Morichar qui prévoit notamment la remise en valeur du maillage vert avec des interventions ponctuelles sur les parcs et les places de la promenade Saint-Gilloise, l'augmentation du caractère écologique sur la limite entre l'école Nouvelle (rue de l'Hôtel des Monnaies, 128) et le parc Paulus, la mise en valeur du maillage bleu le long de l'axe, l'amélioration du maillage ludique et sportif, etc. Le dossier a déjà fait l'objet d'un avis de principe de la CRMS émis en séance du 15/05/2019.

Si le projet est le fruit d'un concours mené sous la direction d'un jury dont a fait partie la DPC, la CRMS regrette de n'avoir pas été associée aux discussions préalables en présence de la Commune et des auteurs de projet. ***L'analyse du dossier aurait été facilitée par une visite sur place et une explication du projet sur site en présence de la DPC et des auteurs de projet. Lors de son avis de principe, elle avait demandé que celle-ci soit organisée avant la demande de dépôt de permis. Cela n'a toutefois pas été le cas.***

Demande

La présente demande porte sur les interventions suivantes :

- Rénover la plaine de jeu
- Créer une terrasse afin de relier le boulodrome et le parc
- Sécuriser le parc
- Appliquer les recommandations de l'étude hydrologique, principalement la gestion des eaux de ruissellement et des eaux usées, ainsi que le curage de l'étang et des interventions de ses berges
- Restaurer les cascates de rocaille
- Traiter la limite avec l'école Nouvelle
- Proposer une gestion de la végétation
- Intégrer un travail artistique sur le belvédère
- Rénover le boulodrome



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

NB : La reconfiguration de l'entrée du parc Paulus (rue de Parme / angle rue des Etudiants) fait l'objet d'un autre dossier.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Rénovation de la plaine de jeu

Aménagée en 2009 sans autorisation, l'implantation de la plaine de jeux a dénaturé la partie basse du site. Le projet propose de créer une nouvelle plaine de jeux et de profiter de celle-ci pour faire du lien entre le haut et le bas du parc et recréer des cheminements complémentaires. La pente régulière mise au point en modifiant le soutènement et en équilibrant les opérations de déblais et remblais deviendrait le support d'activités ludiques. On situerait donc la plaine de jeux en partie sur le nouveau talus qui accueillera des toboggans métalliques et une rampe douce et accessible. L'ensemble de cet endroit se verra planté d'un couvre-sol d'essence régionale.

Par ailleurs la boucle de la promenade de l'étang est redessinée selon la position du chemin datant de la période historique de référence (1905-1927). De nouveaux jeux seront implantés de part et d'autre du chemin, afin de répondre aux besoins des enfants en bas âge. Les jeux seront en bois labellisé de teinte naturelle, sans aucune imagerie criarde, l'ensemble de l'aire de jeux sera couvert de copeaux afin de sécuriser les chutes. La limite entre la plaine de jeux et l'étang sera positionnée sur un tracé courbe en harmonie avec la composition générale des espaces.

Comme émis dans son avis de principe, la CRMS (en sa séance du 15/05/2019) adhère au nécessaire maintien d'une plaine de jeux dans le parc mais demandait la réorganisation de celle-ci afin de respecter la restitution du tracé du chemin d'origine et de son revêtement. La CRMS souscrit à la proposition du tracé de la boucle de promenade avec l'implantation de jeux de part et d'autre du chemin. Mais elle demande de gagner au maximum en sobriété (jeux en bois) au niveau des jeux. Il s'agit en effet de garantir prioritairement la lisibilité de la composition paysagère du parc et d'organiser les jeux sur les pelouses sans une matérialisation des dispositifs et des sols qui porterait préjudice à la lecture des cheminements historiques (de la période Pelgrims) et de leur bordure. L'ensemble des jeux seront précisés et les fiches techniques soumises à l'approbation de la DPC dans cet objectif. Pour le choix du revêtement du chemin, la CRMS demande une mise en œuvre dans la continuité des chemins existants et demande de soumettre toutes les précisions techniques de composition et de mise en œuvre et essais in situ à l'approbation de la DPC pour garantir un même traitement. La CRMS demande aussi de ne pas perturber le caractère « écrivain » qui caractérise la partie basse du parc et d'assurer l'ensemble des plantations ad hoc pour ne pas créer de percées visuelles ou de dégagements qui rompraient ce caractère d'écrivain dissimulé. Le plan de plantation devra être soumis à l'approbation de la DPC pour répondre à cette condition.

Interventions au niveau du boulodrome et du bâtiment « Notre Cercle »

Le boulodrome a été construit en 1993 et est situé à l'extérieur du site classé, mais, en bordure de celui-ci, il est inclus dans la zone de protection du parc Paulus. La rénovation du boulodrome vise à reconnecter celui-ci avec les espaces avoisinants notamment en réorganisant les espaces intérieurs pour davantage de fluidité et en créant une nouvelle terrasse qui ferait le lien entre les parties hautes et basses du parc. La rénovation du boulodrome prévue dans le projet actuel prévoit donc :

- la démolition partielle de la façade arrière (non classée) avec la création de deux grandes ouvertures sur une nouvelle terrasse (en zone classée du parc Paulus) vers le parc ;
- la réorganisation intérieure du boulodrome (non classé) (dont notamment des sanitaires seront également accessibles depuis la terrasse) ;
- l'augmentation du nombre de pistes de pétanques actuelles par la création de trois pistes extérieures (en zone classée du parc Paulus) ;
- L'intégration d'une rampe aux normes permettant l'accessibilité PMR entre l'espace haut et l'espace bas du parc Paulus.

La nouvelle terrasse d'environ 90 m² s'implante (en zone classée) le long de la façade du boulodrome de plain-pied. D'autres accès à la terrasse sont prévus : au moyen d'une rampe et d'un escalier, la terrasse est accessible depuis le bas de la nouvelle plaine de jeux située 1 m en dessous ainsi que, via une rampe, à l'entrée du parc du côté de la rue Hôtel des Monnaies. La terrasse repose d'une part sur la façade et de l'autre sur de nouvelles fondations (murs) en blocs armés recouverts de briques récupérées de la façade du



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

boulodrome (disponibles suite à l'ouverture de baies en façade Est). Le revêtement de la terrasse est réalisé en dalles de béton préfabriqué (2 m x 0,5 m). Les garde-corps en acier peints en bleu/vert foncé reprennent le motif et la teinte de certaines ferronneries (des années 1960-70 ?) présentes actuellement dans le parc Paulus. Un auvent droit horizontal en acier laqué de ce même ton bleu/vert foncé couvre la nouvelle terrasse sur une largeur de 1,75 m. Un linteau est positionné horizontalement au-dessus de l'auvent intégrant l'écriteau « boulodrome » en carrelage colorés. La teinte chromatique du bandeau « boulodrome » reprend celle du jardin d'hiver de la maison Pelgrims. Les deux larges baies nouvellement créées en façade Est sont composées de châssis fixes aluminium d'un ton bleu/vert foncé et de châssis ouvrants (trois portes fenêtres) de teinte blanche. Le reste de la façade est composée de briques récupérées ou neuves d'aspects similaires à celles existantes. Les pistes de pétanques extérieures se poseront sur du remblai en sable stabilisé. Par ailleurs, suite à la construction de la terrasse du boulodrome, une porte d'accès (à une zone de stockage) en façade Nord du bâtiment « Notre Cercle » doit être condamnée. Cette baie sera rebouchée par des briques de récupération et la porte en bois existante sera déplacée pour créer le nouvel accès dans la façade Est du bâtiment « Notre Cercle » à l'emplacement de deux fenêtres actuellement.

La CRMS confirme qu'elle souscrit à la construction d'une terrasse en lien avec le boulodrome, vecteur de cohésion sociale et dynamisant cette partie du parc. Elle constate que la géométrie de la terrasse et des pentes d'accès a été revue depuis l'avis de principe mais estime qu'il s'agit encore d'une intervention trop en rupture avec le parc et qui crée un « focus » trop important, au détriment de la composition et de la maison Pelgrims qui doit rester le point focal de la composition paysagère, et non le boulodrome. La CRMS suggère d'affiner encore le projet pour une transition paysagère plus douce et d'inverser la logique. Il s'agit d'amener le parc, souple et organique, vers le boulodrome, de géométrie rationnelle et rectiligne, et non l'inverse. La CRMS demande de revoir la matérialité des éléments de terrasse, pour que ce soit les matériaux utilisés dans le parc qui fassent la transition vers le boulodrome, sous forme de terrasse, et non la brique du boulodrome qui s'étende vers le parc, comme cela été fait avec les garde-corps même si la CRMS doute qu'ils soient contemporains de la période de référence.

La CRMS plaide pour un projet s'inscrivant dans un plus respect du caractère pittoresque et bucolique, escarpé et sinueux de cette zone du parc. Cela suppose, comme déjà demandé une analyse fine de la composition d'origine (tracé organique et non rectiligne, matériaux, végétation, etc.). Dans ce même ordre d'idée, elle demande de gagner en sobriété au niveau de la façade du boulodrome (auvent, inscription, ...), pour ne pas concurrencer la maison Pelgrims.

Si l'indication « boulodrome » est opportune du côté de la voirie, il n'est pas nécessaire de la faire apparaître de manière si visible du côté du parc classé. Cela doit rester une terrasse arrière. La CRMS insiste aussi pour que la nouvelle rampe entre les parties basse et haute soit traitée de manière à garantir le caractère « écrin » de la partie basse via son écran de végétation. Si l'accès est encouragé pour connecter les deux parties, il doit toutefois s'organiser en garantissant le maintien de la distinction des deux ambiances et le caractère d'écrin dissimulé du Jardin Pelgrims, qu'il convient de conserver dans le projet.

Quant aux garde-corps, la CRMS n'est pas opposée au choix de répéter les mêmes modèles que les garde-corps existants mais doute qu'ils soient contemporains de la période de référence ? Si tel est le cas (l'affinage de l'étude devra le préciser), reproduire cette couleur sur l'ensemble des éléments de terrasse risque d'être très visible et peu justifié. Si la teinte n'est pas justifiée eu égard à la période de référence, la CRMS suggère une tonalité moins criarde pour les ferronneries (y compris les existantes) qui conviendrait sans doute davantage au site car les interventions gagneraient en sobriété et mettraient davantage en valeur son environnement paysager. La CRMS n'a, par ailleurs, pas de remarque particulière sur la suppression de la baie en façade Nord du bâtiment « Notre Cercle » qui sera condamnée et sur la création de la nouvelle baie en façade Est. Elle demande que le comblement de la baie soit traité de façon semblable à la façade actuelle.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Gestion de l'eau

Dans le cadre du contrat de quartier durable "Parvis-Morichar" et la mise en valeur du maillage bleu, la commune de Saint Gilles s'est chargée de réaliser une étude hydrologique du parc Paulus au sein du périmètre du contrat de quartier durable "Parvis-Morichar". Cette étude est composée de différents éléments repris comme suit :

- Collecter des documents existants (plans, rapports,...),
- Retrouver les structures qui correspondent aux plans d'origine du parc sur base des relevés topographiques,
- Réaliser des inspections des différents conduits, drains, leurs emplacements et trajets afin de déterminer leurs origines et exutoires, ainsi que leur état
- Etudier les débits et volumes,
- Analyser la qualité de l'eau, étudier le curage de l'étang, le réaménagement des berges,...
- Caractériser les eaux en sous-sol de ruissellement sur une carte ;
- Comprendre l'approvisionnement en eau, la variation de débit sur le parc et bâtiments avoisinants,
- Déterminer les aménagements possibles pour la gestion des eaux usées et pluviales.
- CSC n°363-2017

Cette étude a permis de dégager une première intervention sur la réalisation d'un système de drainage au niveau de la plaine de jeu et une seconde intervention sur l'étang reprenant la gestion des eaux usées de "Notre Cercle" et tout le travail à apporter à la remise en état des étangs par une adaptation de la bonde de vidange de l'étang, le curage de l'étang, la remise en état de l'ourlet végétalisant l'extérieur de la berge et la réparation de la berge maçonnée.

La CRMS souscrit au système de drainage au niveau de la plaine de jeux afin de l'assécher et réguler les résurgences actuelles. En ce qui concerne les eaux usées de "Notre Cercle", reprises en charge grâce à la rénovation du boulo-drome, elles seront remises à l'égout, ce qui va nettement améliorer la qualité de l'eau des étangs. Par contre, la CRMS ne trouve aucun élément se rapportant aux techniques de curage, réhabilitation du moine,...) dans le dossier et insiste, comme déjà demandé dans son avis de principe, pour documenter avant le début de chantier tant ces techniques que leur mise en œuvre et les soumettre à l'approbation d'un membre de la DPC.

Rénovation des cascates

L'ensemble des cascates est constitué d'une série de 9 bassins successifs placés sur la pente du terrain créant ainsi une série de cascates. L'eau s'y écoule par un système de tuyau placé sous le chemin aboutissant dans un tas de pierre et s'écoulant vers l'étang par débordement. L'ensemble des propositions a pour objet de pérenniser et de valoriser cet ensemble de grande qualité. Et surtout d'utiliser des interventions les moins intrusives possibles. L'ensemble des bassins et cascade sont construits en béton coulés à même le terrain et les vasques sont ensuite recouvertes d'un mortier d'unification et d'étanchéité. Des pierres de calcaire ont pour but de couronner cet ensemble qui se présente en "tête de roche". Les bassins sont construits de façon individuelle, ce qui permet de les restaurer sereinement sans craindre trop de désordres. Les points de raccord entre les bassins sont bien entendu les lieux de faiblesse de l'ouvrage.

L'étude préparatoire réalisée par Gabriel Pirlet sur l'ensemble des bassins est de qualité et démontre bien la qualité de l'ouvrage présent et en relative bonne conservation. Tant la description de l'étude que la technique et la méthodologie des interventions (dégagement de la végétation, des terres, des réparations des bassins,...) contribueront à une restauration méthodique et nécessaire afin de garantir la pérennité du lieu et de ses ouvrages exceptionnels. La CRMS se réjouit de la restauration des cascates et invite à la restauration de tous les vestiges existants dont les escaliers et les rocailles ; elle demande à la DPC un suivi de chantier pour affiner les interventions en fonction des dégagements des végétaux et des terres.

Traiter la limite de l'école Nouvelle sur le parc



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

La clôture de l'école Nouvelle est maintenue, mais la végétation arbustive formant une haie côté parc est modifiée, par la suppression de la haie de laurier et son remplacement par une haie libre.

La CRMS n'a pas de remarque et souscrit à la suppression du massif de laurier et à son remplacement par une haie libre d'essences indigènes, composées d'arbustes à petits fruits augmentant ainsi la valeur écologique de cette haie.

Intervention sur la végétation dans les talus (abattage)

L'ensemble du jardin présente actuellement trop de lieux fermés par une végétation arborée et arbustive, souvent non indigène nécessitant des tailles régulières et empêchant de profiter des spatialités spécifiques du parc. Le bord des étangs est en partie colonisé par une faune de basse-cour piétinant le sol jusqu'à le mettre à nu, et d'autres endroits sont envahis par des ensembles arbustifs peu qualitatifs. On remarquera que seules les zones de prairie sur les versants à l'Est de l'étang offrent un milieu réellement riche et esthétique. Sur base d'une étude approfondie sur les arbres, certains arbres comme déjà évoqué dans la demande d'avis de principe seront abattus.

La CRMS souscrit à l'ensemble des propositions d'abattage pour des raisons sanitaires nécessitant de sécuriser un lieu fréquenté mais également en raison de la mise en valeur/restitution des vues existant à l'origine entre le bas et le haut de la ville et de mise en valeur des vestiges historiques (les cascadelles et les abords de l'étang). Elle se réjouit que le noyer soit maintenu comme demandé dans son avis de principe. La Commission souscrit également à la suppression des massifs arbustifs d'essences non-indigènes (bambous, thuyas, lauriers,...) afin d'améliorer et revaloriser le parc au profit d'une amélioration de la strate arbustive avec des essences indigènes plus décoratives et représentatives du lieu.

Projet plastique "Belvédère"

La commune a choisi de travailler avec une artiste, Anne Mortiaux, dont la pratique consiste en particulier à activer un processus créatif en communauté avec une population ancrée dans le lieu d'installation, de manière à la rendre partenaire de l'œuvre et de la transformation du site. Habitant à proximité, Anne Mortiaux s'est déjà investie dans cet espace atelier permanent autour de la terre, l'eau, et l'environnement minéral et végétal à l'École Nouvelle. Le projet plastique se déploiera au travers d'ateliers participatifs menant à la production d'une intervention sur le belvédère afin de modeler des petites maquettes en lien avec le parc, avec l'imaginaire des lieux d'origine avec des situations de vie à Saint Gilles et typiques du parc. L'intervention sera nourrie de la vue du haut de ce belvédère. Les sculptures maquettes pourront être cuites et intégrées un temps sur place. L'installation, éphémère, pourrait vivre le temps du chantier,...

La CRMS souscrit à ce projet.

Aménagement d'une placette donnant accès au parc, à l'angle rue des Etudiants et de la rue de Parme

Le projet consiste à créer une placette permettant de redéfinir l'entrée du parc par un élargissement de ses limites. Cette placette constituée d'une grille d'accès prolongé de part et d'autre de la grille de clôture existante mais qui sera restaurée et déplacée.

Ce point a été traité en demande d'avis de principe dans le cadre de l'ensemble de la rénovation du parc Paulus mais n'est pas lié à cette demande de permis. Une demande de Permis d'urbanisme est actuellement traitée en parallèle dans le cadre du contrat de quartier durable "Parvis-Morichar". La CRMS confirme qu'elle valide ce remaniement permettant au parc de s'étendre et de retrouver un accès visible, mieux adapté à la fonctionnalité urbaine. Elle sera sensible au traitement de cette nouvelle entrée du site classé (réutilisation des grilles côté rue de Parme, portail, type de revêtement, mobilier, signalétique,...).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur l'expression de nos sentiments distingués.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : M. E. Demelenne.